Communiqué de presse

MOTOVISION, 1er réseau de contrôle technique homologué pour les véhicules de catégorie L

Montreuil, février 2024 – **Le 15 avril prochain, le contrôle technique français aborde une nouvelle étape. En transposant la directive européenne 2014/45 UE, le décret 2023-974, du 23 octobre 2023 a finalisé l'instauration, en France, du contrôle technique des véhicules de la catégorie L (des L1 au L7).**

Ainsi les cyclomoteurs de moins de 50 cm^3, les quads et voitures sans permis ainsi que l'ensemble des motos vont rejoindre la totalité du parc roulant français dans le droit commun, avec l'obligation d'un contrôle technique périodique (*cf. informations pratiques*).

Le contrôle technique des véhicules est une mission publique dont l'Etat délègue, par voie d'agréments, l'exécution à des entreprises privées.

C'est dans ce cadre que la société VIVAUTO est la première à voir ses logiciels qualifiés par l'UTAC-OTC, et à être agréée par le ministère en charge de la transition écologique et de la cohésion des Territoires, pour la réalisation des contrôles techniques des véhicules L.
Elle lance ainsi son enseigne dédiée : MOTOVISION. A sa tête, Bernard Bourrier, le PDG, et Sandro Messina, le Directeur Général.

VIVAUTO est déjà agréée, depuis 1992, pour le contrôle technique des véhicules légers avec l'enseigne AUTOVISION (plus de mille centres répartis dans les 101 départements français) et des véhicules lourds avec AUTOVISION PL depuis 2004. Le groupe peut aussi capitaliser sur son expertise du contrôle technique des 2 roues en Grèce où il est historiquement implanté.

Pour mener à bien cette mission de sécurité publique et être au plus proche des besoins des utilisateurs de 2, 3 et 4 roues concernés, VIVAUTO déploie en France plus de 600 sites MOTOVISION, attachés à l'enseigne AUTOVISION.

Plus de 250 contrôleurs techniques ont déjà été formés par l'organisme de formation du groupe AUTODIDACT. Plus de 500 autres y sont déjà inscrits.

> « *Au-delà de toute polémique, MOTOVISION sera un réseau prêt à accueillir l'ensemble des propriétaires et utilisateurs de véhicules des catégories L. Pour cette année, la première date butoir des véhicules à contrôler est le 14 août et au plus tard le 31 décembre* », ***Bernard Bourrier**, PDG de MOTOVISION.*

Liens utiles MOTOVISION :
- Salle de presse
- Photothèque

A propos d'AUTOVISION
AUTOVISION a été créé en 1992, alors que le contrôle technique entre en vigueur en France, le 1er janvier de la même année. Le réseau s'est depuis implanté en Grèce et à Chypre au fur et à mesure de l'expansion du contrôle technique. L'ensemble des activités, détenu par le groupe SAKAR présidé par Valentin Karras, regroupe l'exploitation, le développement, la gestion et l'animation de centres affiliés VL et PL (AUTOVISION) ; la formation (Autodidact) ; le contrôle qualité ; la mise en place de systèmes informatiques (KAROIL). Dans le contrôle technique VL et PL, SAKAR est le seul groupe français et 100% dédié à son cœur de métier. Il apporte aux affiliés AUTOVISION une offre globale exclusive : matériels, documents administratifs, maintenance, veille réglementaire, animation commerciale. Avec 1 065 centres et près de 4 millions de contrôles en moyenne par an, il est le 2e réseau en France en nombre de centres et de contrôles. www.autovision.fr